

Date limite de dépôt des candidatures : 28 mars 2025, 17h00

# Conversations interculturelles

*(Un projet théâtral original pour  
encourager le dialogue entre les  
différentes cultures à Montréal)*

## Demande de financement

*(Pour 2025-2026)*

## DEMANDE D'INSCRIPTION AUX CONVERSATIONS INTERCULTURELLES

### CONTEXTE

La Fondation Cole est une fondation familiale privée basée à Montréal. Elle a deux programmes principaux : le programme Intercultural Conversations-Conversations Interculturelles et un programme de soutien à la recherche et à la prise en charge des enfants atteints de leucémie et de lymphome chez les enfants et les jeunes adultes.

La Fondation Cole s'est engagée à célébrer la vibrante mosaïque multiculturelle de Montréal, du Québec et du reste du monde en soutenant le théâtre professionnel qui présente les histoires de nombreuses cultures différentes et aborde ainsi les questions du racisme et de l'intolérance religieuse et ethnique.

La Fondation Cole contribuera financièrement à la production, à la création et à la traduction de ces pièces.

Le jury de ce programme est composé de professionnels du théâtre bilingues. Parmi les critères retenus figurent la qualité de la pièce, l'importance des thèmes abordés dans le scénario et la composition raciale, religieuse, linguistique et culturelle de l'équipe de création qui soutient le scénario. Le budget, les activités de diffusion et de postproduction sont également prises en compte.

### LE PROGRAMME

Les demandes seront acceptées à l'automne et au printemps (voir les détails ci-dessous - Dates limites). Actuellement, nous acceptons les demandes pour les productions théâtrales qui auront lieu le 1 juillet et après, et pour les présentations des saisons 2025-26. Les compagnies ou les artistes peuvent demander plus qu'une subvention. Les subventions de la Fondation Cole sont accordées pour soutenir les dépenses encourues pour tous les aspects de la production de la pièce, tels que les lectures, les répétitions supplémentaires et les activités éducatives ou informatives entourant les représentations afin d'engager le public dans un dialogue sur la pièce. Les fonds disponibles ne sont pas destinés à remplacer les financements fédéraux, provinciaux ou municipaux actuels, les collectes de fonds privées ou les recettes des guichets.

Les subventions artistiques municipales, provinciales et fédérales doivent être affectées proportionnellement à ce projet.

La Fondation Cole n'est pas un conseil des arts et n'accorde pas de subventions de fonctionnement. Les prix sont attribués à des projets spécifiques et sont décernés par un jury qui doit tenir compte de la nature et de la force du contenu interculturel de la pièce, ainsi que de la qualité du processus de production et du budget.

Les subventions seront accordées à des compagnies de théâtre professionnelles ou à des collectifs d'artistes et, par leur intermédiaire, à des auteurs dramatiques et à des traducteurs avec lesquels ils ont conclu un contrat pour la commande, la traduction et/ou la représentation du texte original. L'aide financière accordée ne constitue pas une avance ou une compensation au titre des droits d'auteur ou des droits résiduels. Les droits sur le produit final restent la propriété de l'auteur. Les catégories de subventions sont les suivantes :

**Subventions à la production :**

- Montants jusqu'à 25 000 \$, mais ne dépassant pas 25 % du budget
- Les candidatures doivent inclure le script complet
- Pour les compagnies qui travaillent dans un format de création collective, les aspects de création et de production peuvent être combinés dans une aide à la production.
- Structure de paiement : 90% au début des répétitions et solde (10%) après la clôture du spectacle et à la réception du rapport artistique et financier.

**Subventions pour les talk backs :**

- Jusqu'à 150 dollars par spectacle, pour rémunérer les artistes, la direction du théâtre ou les animateurs engagés pour animer la discussion avec le public.
- Il n'y a pas de limite au nombre de "Talk Backs" à financer.
- Les spectacles de théâtre pour jeunes publics ne sont pas éligibles car les Talk Backs font partie intégrante du spectacle.
- Les paiements pour les Talk Backs seront inclus dans le paiement final, après réception du [rapport artistique](#) et rapport financier final.

**Subventions à la création :**

- Montants jusqu'à 10 000 \$
- Pour que les auteurs dramatiques écrivent des scénarios originaux
- Les entreprises peuvent inclure des lectures en atelier dans le cadre de la création.
- Structure de paiement : 50 % au début du processus d'écriture, 25 % à l'acceptation de la première version et 25 % le jour de la première.

**Subventions à la traduction :**

- Montants jusqu'à 10 000 \$
- Pour la traduction de pièces de théâtre originales en français et/ou en anglais
- Les entreprises peuvent inclure des lectures d'atelier dans le cadre de la traduction.
- Structure de paiement : 50 % au début du processus de traduction 25 % à l'acceptation de la première version et 25 % à la soirée d'ouverture

**Note :** Les entreprises peuvent soumettre des demandes pour l'une ou l'autre des échéances ou pour les deux chaque année.

La contribution de la Fondation Cole au projet doit être mentionnée dans les programmes imprimés, les publications, les émissions et tout autre média diffusant l'œuvre. Pour les créations et les traductions, cette mention doit apparaître à perpétuité.

En cas de modification substantielle du projet, du budget ou du calendrier de travail, la Fondation Cole doit être immédiatement contactée pour prendre les dispositions nécessaires. Si l'artiste ou la compagnie de théâtre ne respecte pas cette condition, la Fondation Cole se réserve le droit de retenir le paiement final ou d'exiger le remboursement de la subvention.

### **Le jury**

Des professionnels du théâtre et des arts ainsi que des membres de la communauté artistique feront partie du jury qui évaluera toutes les candidatures.

### **Date limite**

Vendredi le 28 mars 2025 à 17h. Les décisions du Conseil d'administration de la Fondation Cole seront annoncées en juin 2025.

### **Éligibilité**

Les compagnies de théâtre doivent être reconnues comme "professionnelles". Les artistes sont payés pour leurs services, les compagnies ont un historique de représentations et le niveau de performance est reconnu par les pairs de la communauté théâtrale. Les compagnies de théâtre qui s'adressent au jeune public et/ou au public adulte sont également éligibles. Le jeune public doit être composé d'élèves de l'école primaire au minimum, qui seront en mesure d'apprécier les questions interculturelles abordées dans les pièces.

Le programme est réservé aux compagnies de théâtre basées dans la région métropolitaine de Montréal, y compris les banlieues hors île. Les demandes des compagnies montréalaises qui souhaitent coproduire avec des compagnies de l'extérieur de Montréal sont admissibles. Bien que certaines compagnies puissent partir en tournée, la production bénéficiant d'une aide financière doit être présentée à Montréal. Le paiement final des subventions ne sera effectué qu'après la date des représentations à Montréal et la réception des [questionnaire post-production](#) et le rapport financier.

Toutes les pièces doivent être écrites, traduites et produites principalement en français ou en anglais.

#### **Notes spéciales concernant les traductions :**

- Les traducteurs doivent avoir déjà publié au moins une traduction d'une œuvre littéraire dans la langue de l'œuvre faisant l'objet de la demande.
- Une lettre confirmant l'autorisation de l'auteur pour la traduction de son œuvre doit être jointe à la demande.
- L'œuvre à traduire doit avoir déjà été écrite ou publiée.
- Les productions de pièces québécoises traduites pour un public anglophone et les productions de pièces canadiennes anglaises traduites pour un public francophone peuvent bénéficier d'une subvention.

Veillez noter que pour ce concours, nous définissons la culture spécifiquement en termes d'aspects **raciaux, ethniques ou religieux**.

Les candidatures des entreprises qui ont déjà reçu une subvention de la Fondation Cole et qui ont achevé leur projet, mais qui n'ont jamais remis leur rapport artistique et financier, ne seront pas prises en considération.

Veillez remplir et soumettre le formulaire ci-dessous et **noter qu'il est nécessaire de nous envoyer par courriel (électronique ET imprimée)** une copie des documents demandés ci-dessous.

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc30tF4k\\_3rKxwsvVwTnsMsnsApC0XtbylMhk\\_mKgrdchxVEwA/viewform?usp=sharing](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc30tF4k_3rKxwsvVwTnsMsnsApC0XtbylMhk_mKgrdchxVEwA/viewform?usp=sharing)

Veillez fournir les informations complémentaires demandées ci-dessous à la fois sous forme **numérique** (à l'adresse électronique [nwells@colefoundation.ca](mailto:nwells@colefoundation.ca), avec [bcole@colefoundation.ca](mailto:bcole@colefoundation.ca) et [kjohn@colefoundation.ca](mailto:kjohn@colefoundation.ca) en CC) et sous **forme imprimée** à l'adresse suivante :

310 Victoria Ave, #404, Westmount, Qc H3Z 2M9.

Utilisez une page distincte pour chaque élément.

**Section 1** - Brève biographie des principales personnes impliquées dans le projet

**Section 2** - Copie du scénario s'il existe (indispensable pour toutes les demandes de production, sauf s'il s'agit d'une œuvre improvisée, auquel cas il convient de présenter d'autres supports). S'il s'agit d'une création quel en est le thème ou l'intrigue ? En outre, s'il s'agit d'une création, joignez quelques travaux antérieurs de l'auteur proposé afin que le jury puisse juger de la capacité de l'auteur à réaliser l'œuvre commandée de manière satisfaisante.

**Section 3** - Copie des contrats en vigueur avec le dramaturge et le traducteur

**Section 4** - Copie du dossier de presse, si disponible

**Section 5** - Budget : Veillez inclure un budget pour la production, la commande ou la traduction proposée, en indiquant toutes les prévisions et les dépenses. Veillez suivre les lignes directrices de [l'exemple de budget du CALQ, comme indiqué ici](#).

**A noter :**

Tous les documents papier joints à la candidature (scripts, contrats, documents financiers, etc.) doivent être imprimés **recto seulement et non recto - verso**.

**Déclaration :**

Je certifie que les informations fournies dans la présente demande d'aide financière sont, à ma connaissance, exactes et complètes.

Signé :

Veillez envoyer une copie papier des documents demandés, en bonne et due forme, à cette adresse :

<p>The Cole Foundation 310 Victoria Ave., #404 Westmount, Quebec, H3Z 2M9</p>	<p>Tel : (514) 878-3682 E-mail : <a href="mailto:bcole@colefoundation.ca">bcole@colefoundation.ca</a> E-mail: <a href="mailto:nwells@colefoundation.ca">nwells@colefoundation.ca</a></p>
---	--